Normes d'accessibilité Canada
Rapport sur les résultats ministériels
2025 à 2026

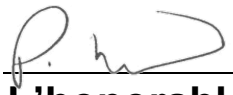

L'honorable Patty Hajdu

Ministre de l'Emploi et des Familles

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l’honorable Patty Hajdu, ministre de l’Emploi et des Familles, 2026

Numéro au catalogue : AS1-3F-PDF

Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) : 2563–5808

Also available in English under the title: 2025 to 2026 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2025 à 2026 de Normes d’accessibilité Canada

Table des matières :

- En un coup d’œil
- Message de la ministre
- Message du président du conseil d’administration
- Message du président-directeur général
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle : Normes d’accessibilité
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Coordonnées de l’organisation
- Définitions

Remarque : Normes d’accessibilité Canada a utilisé son outil d’intelligence artificielle générative (Microsoft Copilot et EVA Chat) pour appuyer l’élaboration du contenu de ce rapport. Un être humain a revu et validé tout le contenu généré par l’intelligence artificielle.

En un coup d’œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de Normes d’accessibilité Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025 à 2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu'avec la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel de Normes d'accessibilité Canada.

Principales priorités

Normes d'accessibilité Canada a cerné les principales priorités suivantes pour 2025 à 2026 :

- Élaborer des normes dans les 7 domaines prioritaires de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, incluant :
  - publier 2 normes;
  - tenir un examen public de 3 normes;
  - lancer 1 nouvelle norme;
  - créer 1 nouveau comité technique;
  - soutenir les comités techniques dans l'avancement de 13 normes à différents stades d'élaboration;
  - élaborer 1 norme en collaboration avec un autre organisme d'élaboration de normes.
- Augmenter les occasions de collaboration. Cela inclut élargir et renforcer les partenariats avec divers organismes de personnes en situation de handicap au niveau :
  - local;
  - national;
  - international.
- Maintenir l'engagement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Renforcer l'engagement avec les entités réglementées au niveau fédéral, l'industrie et d'autres parties prenantes. Le but est d'encourager les organismes à s'impliquer dans l'élaboration et l'utilisation de normes et de guides techniques.
- Faciliter l'accès du public à l'information par l'intermédiaire du Centre d'expertise, y compris :
  - les normes en cours d'élaboration et les normes publiées;

    - la recherche financée par le Programme de subventions et de contributions;
    - les guides techniques qui offrent des conseils et des pratiques exemplaires.
- Continuer à assurer des communications rapides et cohérentes avec le public par :
    - notre site Web;
    - les médias sociaux;
    - les communiqués de presse;
    - la distribution de nos bulletins trimestriels aux parties prenantes.
- Améliorer les communications en augmentant la visibilité et en favorisant la participation de l'organisation aux événements et activités publics. Cela inclut la révision de l'architecture de l'information du site Web pour améliorer la présence et l'accessibilité en ligne, et veiller à ce que les besoins des personnes qui l'utilise soient satisfaits.

Faits saillants

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 21 310 500 $
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 61

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines de Normes d'accessibilité Canada, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par l'organisation en 2025 à 2026 dans sa « responsabilité essentielle » (son principal secteur d'activité).

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Dépenses réelles : 15 560 221 $

Ressources humaines réelles : 44

Résumé de manière générale : Normes d'accessibilité — Résultats atteints en 2025 à 2026

En 2025 à 2026, nous avons fait avancer notre mandat en :

- Publiant de nouvelles normes d'accessibilité.
- Soutenant la recherche pour guider les normes futures.
- Élargissant l'accès à l'information par l'intermédiaire de notre Centre d'expertise et en améliorant :
    - les communications;
    - la sensibilisation;
    - les services numériques.

Nous avons mobilisé les personnes vivant au Canada au moyen d'examens publics, d'activités de sensibilisation et d'événements. Nous avons aussi renforcé nos partenariats avec les communautés, les gouvernements et les organisations internationales.

Résultat 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes.

Nous avons soutenu des recherches qui aident à façonner l'avenir des normes d'accessibilité au Canada grâce à notre programme de financement, Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité. Nous avons fait les activités suivantes :

- Maintenu de solides relations avec les bénéficiaires de financement grâce à des contacts virtuels réguliers. Cela comprenait le suivi de l'avancement des projets et des produits livrables, en remplacement des visites sur place.
- Lancé un nouvel appel de financement pour des projets de recherche débutant en 2026 à 2027.
- Continué d'utiliser un processus de demande en deux étapes pour réduire la charge administrative et améliorer l'accessibilité pour les demandeurs.
- Examiné les rapports finaux des projets terminés entre avril 2021 et mars 2025.
- Échangé de l'information sur les projets de recherche financés grâce à la nouvelle base de données sur les projets de recherche financés (Centre d'expertise). Cette base de données comprend des mises à jour sur les recherches achevées. Elle offre aussi un outil pour mettre en lumière de nouveaux contenus et un outil permettant au public de faire la demande pour recevoir les rapports de recherche complétés.

- Donné suite aux recommandations de notre première évaluation pour soutenir l'amélioration continue du programme de financement.

Ce travail permet de s'assurer que les normes d'accessibilité sont fondées sur des données probantes et appuyées par divers projets de recherche.

Résultat 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Nous avons continué à progresser dans l'élaboration de normes d'accessibilité qui aident à identifier, éliminer et prévenir les obstacles. Ces normes visent à favoriser un Canada plus accessible et s'inscrivent dans notre plan à long terme. Nous avons :

- publié 4 normes;
- publié 4 guides techniques;
- tenu des examens publics pour 3 projets de normes;
- lancé le recrutement de 2 nouveaux comités techniques;
- commencé l'élaboration de 25 nouvelles normes;
- continué l'élaboration de 10 autres normes déjà en cours
- poursuivi la collaboration avec l'*International Code Council* (en anglais seulement) et le Groupe CSA sur des normes d'accessibilité élaborées conjointement;
- avancé dans d'autres domaines prioritaires et reporté des produits, au besoin, en fonction des priorités concurrentes.

Ces efforts démontrent notre engagement à élaborer des normes inclusives et fondées sur des données probantes. Ils reflètent les expériences vécues des personnes en situation de handicap et des groupes en quête d'équité. Les personnes en situation de handicap jouent un rôle de leader dans notre travail et contribuent à façonner nos normes. Leurs contributions favorisent un Canada plus accessible et plus inclusif.

Notre organisation favorise l'accessibilité par des approches réglementaires et non réglementaires. Ces approches aident à traduire les normes d'accessibilité en outils pratiques qui aident les organisations à identifier, éliminer et prévenir les obstacles.

Résultat 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat.

Nous avons renforcé nos partenariats et élargi notre portée pour promouvoir les normes d'accessibilité et favoriser un Canada plus inclusif. Nous avons entrepris les activités suivantes :

- Élargi notre base de données sur nos intervenants et notre liste d'abonnement à l'infolettre.
- Partagé les pratiques exemplaires en matière de conception de milieux de travail accessibles via des visites de nos bureaux accessibles pour les partenaires et les parties prenantes.
- Collaboré directement avec nos partenaires et les parties prenantes, incluant diverses communautés de personnes en situation de handicap, à l'échelle nationale et internationale. Cela visait à partager de l'information et à promouvoir l'utilisation de nos normes et guides techniques.
- Présenté et participé à 19 conférences et événements nationaux et internationaux pour :
    - recueillir des idées;
    - favoriser la collaboration;
    - accroître la sensibilisation à l'accessibilité.
- Rencontré régulièrement les partenaires fédéraux. Nous avons aussi poursuivi la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela visait à soutenir la mise en œuvre coordonnée des initiatives d'accessibilité.
- Élargi la consultation des communautés autochtones, y compris les organisations autochtones de personnes en situation de handicap et les gouvernements territoriaux.

Ces efforts ont renforcé les relations avec les partenaires et augmenté la sensibilisation à nos normes et guides techniques. Ils ont aussi soutenu une approche plus inclusive et collaborative de l'élaboration des normes.

Résultat 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public.

Nous avons amélioré la façon dont les organisations et le public accèdent à l'information sur l'accessibilité. Nous avons atteint les résultats suivants :

- Atteint des niveaux records de sensibilisation du public, avec une augmentation du trafic sur le site Web de 78 % et une hausse de 53 % de notre audience sur LinkedIn.

- Amélioré l’accès à l’information sur l’accessibilité par :
    - le lancement de nouvelles bases de données publiques;
    - un nouveau portail en ligne sécurisé;
    - des outils d’examen public améliorés;
    - une nouvelle page Web sur les domaines prioritaires.
- Augmenté la participation publique à l’élaboration des normes avec de nouveaux outils de mobilisation numériques et des campagnes ciblées d’examen public.
- Publié et promu des normes d’accessibilité et des guides techniques dans les domaines d’accessibilité prioritaires.
- Renforcé notre position de leader à l’échelle nationale et internationale en matière d’accessibilité et élargi la portée des ressources d’accessibilité par des :
    - partenariats de communication stratégiques;
    - produits de communication accessibles.
- Rendu plus de rapports de recherche disponibles sur demande dans la nouvelle base de données sur les projets de recherche financés et ajouté des outils pour mettre en valeur le nouveau contenu.
- Ajouté de nouvelles directives en ligne pour les bénéficiaires du Programme de financement de subventions et de contributions afin :
    - d’en améliorer l’accessibilité;
    - de clarifier les exigences du programme;
    - de faciliter la réalisation des livrables par les bénéficiaires du financement.

Ces mesures ont renforcé notre visibilité et notre leadership en matière d’accessibilité au Canada et à l’international. Elles contribuent à rendre l’information sur l’accessibilité plus ouverte, inclusive et facile à utiliser pour tout le monde.

Pour en savoir plus sur les activités liées à la Responsabilité essentielle : Normes d’accessibilité de Normes d’accessibilité Canada, consultez la section Résultats : nos réalisations du présent rapport.

Message de la ministre



L'honorable Patty Hajdu,
Ministre de l'Emploi et des Familles

Lorsque chaque personne vivant au Canada a une chance équitable de réussir, le Canada est à son meilleur. Normes d'accessibilité Canada continue de faire progresser cet important travail. Son Rapport sur les résultats ministériels de 2025 à 2026 met en lumière les progrès réalisés au cours de la dernière année.

Dans un monde qui évolue rapidement, l'organisation doit demeurer concentrée sur ce qu'elle peut influencer :

- bâtir des collectivités plus fortes;
- renforcer la résilience de l'économie;
- rendre le Canada plus accessible pour tout le monde.

Le travail de Normes d'accessibilité Canada appuie les grandes priorités du gouvernement du Canada. Cela comprend le logement accessible, les milieux de travail inclusifs, les services numériques accessibles et le développement responsable des technologies émergentes, comme l'intelligence artificielle. En transformant la recherche et l'expérience vécue en outils et solutions pratiques, Normes d'accessibilité Canada aide les organisations à intégrer l'accessibilité au cœur de leurs activités et de leurs façons de faire. Chaque action quotidienne visant à améliorer l'accessibilité contribue à faire de l'égalité des chances une réalité.

Le travail renforce également le leadership du Canada en matière d'accessibilité à l'échelle internationale. Les normes publiées par Normes d'accessibilité Canada contribuent à 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Elles s'harmonisent aussi avec 25 des 26 articles de fond de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ces contributions témoignent de l'engagement du Canada à faire progresser l'inclusion, à protéger les droits des personnes en situation de handicap et à contribuer à créer un monde plus accessible et équitable pour chaque personne.

La création d’un Canada sans obstacles exige la participation de tout le monde. Les gouvernements, l’industrie, les équipes de recherche, les organismes communautaires et les personnes en situation de handicap ont tous un rôle essentiel à jouer. Je remercie toutes les personnes dont l’expertise, l’expérience vécue et le dévouement continuent de faire progresser cet important travail.

Derrière chaque obstacle éliminé se trouve une personne qui peut participer pleinement au travail, à sa collectivité et à la vie quotidienne. Lorsque chaque personne a les mêmes possibilités de réussir, le Canada est plus fort.

Message du président du conseil d’administration

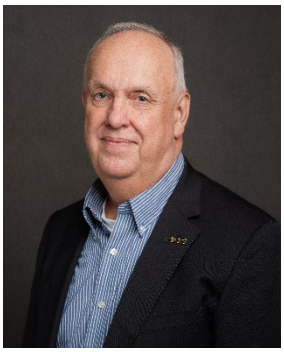

M. Paul Walsh
Président du conseil d’administration

La plus grande contribution qu’un conseil d’administration peut apporter est d’aider l’organisation à se concentrer sur les domaines où elle peut avoir le plus grand impact. C’est dans cet esprit que je suis heureux de présenter le rapport sur les résultats ministériels de Normes d’accessibilité Canada pour 2025 à 2026. Ce rapport met en lumière une autre année de progrès significatifs vers notre vision commune d’un Canada sans obstacle d’ici 2040.

L’année a été importante pour notre conseil d’administration. En plus d’assurer la surveillance stratégique de l’organisation, nous avons pris le temps de réfléchir à la façon dont le Conseil peut avoir le plus d’impact à long terme. Grâce à un processus de planification stratégique complet, nous avons contribué au succès de Normes d’accessibilité Canada en :

- clarifiant nos priorités;
- améliorant notre approche de la gouvernance;
- réaffirmant la contribution unique du Conseil.

Ce travail a renforcé un principe important : le Conseil crée la plus grande valeur en allant au-delà des activités quotidiennes afin d’aider à positionner l’organisation pour l’avenir. Nous nous mettons au défi d’anticiper les enjeux émergents et d’apporter des perspectives variées à la table. Nous aidons également Normes d’accessibilité Canada à continuer de répondre aux besoins changeants de la population canadienne.

Les personnes en situation de handicap continuent d’être au cœur de tout ce que nous faisons. Guidés par le principe « Rien sans nous », nous sommes déterminés à ce que l’expérience vécue guide les décisions du Conseil et l’orientation stratégique de l’organisation. Combiné à l’expertise diversifiée des membres du Conseil, cela aide à garantir que notre travail demeure :

- pertinent;
- inclusif;
- ancré dans les besoins réels de la vie.

Au cours de la dernière année, nous avons également renforcé le rôle du Conseil comme passerelle entre Normes d'accessibilité Canada et la communauté élargit de l'accessibilité. En écoutant, en apprenant et en bâtissant des relations avec des partenaires de tous secteurs et toutes juridictions, nous :

- aidons à déceler de nouvelles occasions;
- encourageons un engagement significatif;
- soutenons l'adoption de normes et de pratiques exemplaires en matière d'accessibilité au-delà de notre organisation.

Cette perspective enrichit à la fois notre gouvernance et notre contribution à un Canada sans obstacle. Cela reflète l'engagement du Conseil à étendre l'influence du travail de Normes d'accessibilité Canada et à positionner l'organisation en tant que leader national en matière d'accessibilité.

Notre leadership évolue au même rythme que l'accessibilité. Le Conseil demeure déterminé à :

- assurer une gestion réfléchie;
- favoriser une saine gouvernance;
- aider Normes d'accessibilité Canada à continuer de cibler ses efforts là où ils peuvent avoir le plus grand impact.

Je remercie sincèrement mes collègues membres du Conseil pour leur engagement et leur leadership, notre président-directeur général et les membres du personnel pour leur dévouement. Mes remerciements vont aussi aux nombreuses autres personnes qui contribuent à notre mission, notamment membres des comités techniques, partenaires et personnes en situation de handicap. Leur expérience et leur expertise continuent de guider notre travail.

Ensemble, nous aidons Normes d'accessibilité Canada à demeurer un leader de confiance qui fait progresser l'accessibilité aujourd'hui et qui favorise des changements durables pour les générations à venir.

Message du président-directeur général



M. Dino Zuppa
Président-directeur général

Cette année nous avons vu ce que l'expérience vécue, l'expertise et la collaboration peuvent accomplir ensemble pour faire progresser l'accessibilité partout au Canada. Tout au long de l'exercice de 2025 à 2026, Normes d'accessibilité Canada a continué de transformer la recherche et les pratiques exemplaires en solutions concrètes qui aident les organisations à identifier, à éliminer et à prévenir les obstacles.

Nous avons renforcé les fondements de l'accessibilité au Canada en publiant de nouvelles normes et de nouveaux guides techniques, tout en faisant progresser l'élaboration de futures normes dans plusieurs domaines prioritaires. Nos travaux sur les logements prêts à l'accessibilité, l'emploi inclusif et l'intelligence artificielle accessible et équitable ont porté sur d'importants défis auxquels la population canadienne est confrontée. Toutefois, ces défis nous ont donné l'occasion de faire progresser l'accessibilité. Les ressources issues de notre travail sont plus que des publications : ce sont des outils pratiques que les organisations peuvent utiliser pour améliorer l'accessibilité dans les milieux de travail, les services, les logements, les technologies et les espaces publics.

Des normes de qualité reposent sur des données probantes. Dans le cadre de notre programme Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité, nous avons soutenu des recherches qui contribuent à ce que les normes futures tiennent compte des :

- enjeux émergents;
- pratiques innovantes;
- expériences vécues des personnes en situation de handicap.

Grâce à cet ensemble croissant de données probantes, notre travail demeure concret, pertinent et adaptable aux besoins changeants des gens.

Cette année, la collaboration a rendu possibles nos plus grandes réalisations. Aucune organisation ne peut faire progresser l'accessibilité à elle seule. Les gouvernements, l'industrie, les équipes de recherche, les collectivités et les personnes en situation de handicap contribuent à identifier les obstacles et à élaborer des solutions qui profitent à tout le monde. Chaque partenariat, examen public et échange renforce nos normes et accroît leur impact.

Nous avons amélioré les services numériques, lancé de nouveaux outils de mobilisation du public et élargi les ressources en ligne par l'intermédiaire de notre Centre d'expertise. La participation du public sur nos plateformes numériques a aussi atteint de nouveaux records. Grâce à ces améliorations, les personnes et les organisations qui travaillent à éliminer les obstacles peuvent plus facilement partager, comprendre et appliquer les connaissances en matière d'accessibilité.

Les personnes en situation de handicap sont au cœur de notre travail et leur expérience vécue façonne chaque étape de notre processus d'élaboration de normes. Leur leadership nous aide à faire en sorte que notre travail répond aux besoins réels et à élaborer des solutions qui tiennent compte de ces besoins.

Bien que nous soyons une micro-organisation, notre impact continue de grandir. Chaque norme, guide technique, projet de recherche et partenariat aide les organisations à prendre en considération l'accessibilité dès le départ et à l'intégrer à leurs décisions quotidiennes. L'accessibilité profite à tout le monde et nous avons tous et toutes un rôle à jouer pour la faire progresser.

Je tiens à remercier notre conseil d'administration pour leur orientation stratégique et les membres du personnel pour leur professionnalisme et leur engagement. Je remercie également les membres de nos comités techniques pour leur expertise, ainsi que nos nombreux partenaires et collaborateurs pour leur contribution à l'avancement de l'accessibilité partout au Canada.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, nous continuerons d'élaborer des solutions pratiques fondées sur des données probantes. Ces solutions aideront les organisations à intégrer l'accessibilité dans la conception de produits, de services et d'environnements ainsi que dans la prestation de services. L'accessibilité n'est pas une destination. C'est un engagement continu à mieux faire. Ensemble, nous contribuons à façonner un Canada où l'accessibilité est intégrée dès le départ, où l'inclusion est une priorité et où chaque personne peut participer, contribuer et s'épanouir.

Résultats : nos réalisations

Responsabilité essentielle et services internes

- Responsabilité essentielle : Normes d’accessibilité
- Services internes

Responsabilité essentielle : Normes d’accessibilité

Dans la présente section :

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l’égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Principaux risques
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Normes d’accessibilité :

- élabore et révise des normes d’accessibilité en établissant des comités techniques et en leur fournissant un soutien et des résultats de recherche;
- fait la promotion, appuie et mène des recherches pour contribuer à l’élaboration de normes;
- partage de l’information avec les organisations et le public sur les normes;
- fournit des produits et des services sur les normes;
- présente les pratiques exemplaires utilisées pour identifier et éliminer les obstacles ainsi que prévenir de nouveaux obstacles.

Les comités techniques reflètent la diversité et sont composés :

- de personnes en situation de handicap;
- de personnes autochtones;

- de représentants d’industries qui seraient tenus de respecter les normes si elles étaient intégrées à la réglementation, de même que d’autres experts;
- d’autres experts.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de Normes d’accessibilité Canada est d’élaborer des normes d’accessibilité. Ce travail contribue à plusieurs domaines et indicateurs en lien avec le Cadre de qualité de vie pour le Canada.

Notre mandat est axé sur les personnes en situation de handicap. Chacune de nos normes contribue à la justice et aux droits de la personne des personnes en situation de handicap. Cela s’explique par le fait que nos normes veillent à ce que les personnes en situation de handicap soient traitées de manière égale, juste et avec dignité. Elles veillent aussi à ce que ces personnes aient un accès égal à tous les biens et services.

Nos normes contribuent à de nombreux aspects du cadre :

- 2 indicateurs dans le domaine de la prospérité :
  - emploi
  - et sécurité économique
- 4 indicateurs dans le domaine de la santé :
  - activité physique
  - santé mentale perçue
  - état de santé fonctionnel
  - espérance de vie ajustée sur la santé
- 5 indicateurs dans le domaine de la société :
  - environnements accessibles
  - participation à des pratiques culturelles ou religieuses, loisirs ou sport
  - sentiment d’appartenance à une collectivité locale
  - sentiment d’utilité
  - satisfaction à l’égard de l’emploi du temps
- 4 indicateurs dans le domaine de l’environnement :
  - satisfaction à l’égard de l’environnement local
  - collectivités propices à la marche

    - accès au transport en commun,
    - catastrophes naturelles et urgences
- 3 indicateurs dans le domaine de la saine gouvernance :
    - discrimination et traitement injuste
    - satisfaction à l'égard de la vie pour les personnes en situation de handicap
    - sentiment d'utilité

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement de l'organisation par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité.

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « La recherche éclaire la prochaine génération de normes » au cours des 3 derniers exercices.

Tableau 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Indicateur 1 Pourcentage des rapports de projets de recherche achevés et utilisés par les comités techniques pour élaborer de nouvelles normes ou réviser des normes existantes.	75 % par année	31 mars 2026	2023 à 2024 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement 2024 à 2025 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement. 2025 à 2026 : 100 %

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* » au cours des 3 derniers exercices.

Tableau 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Indicateur 2 Nombre de normes élaborées ou révisées dans les domaines prioritaires.	2 normes tous les 2 ans	31 mars 2026	2023 à 2024 : 0 2024 à 2025 : 3 2025 à 2026 : 8

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat » au cours des 3 derniers exercices.

Tableau 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Indicateur 3 : Nombre d'activités organisées pour mobiliser les intervenants.	5 activités par année	31 mars, 2026	2023 à 2024 : 16 2024 à 2025 : 8 2025 à 2026 : 11

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public » au cours des 3 derniers exercices.

Tableau 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Indicateur 4 : Nombre de rapports, de pratiques exemplaires et de publications sur les normes d'accessibilité rendus publics.	7 rapports et publications par année	31 mars, 2026	2023 à 2024 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement 2024 à 2025 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement. 2025 à 2026 : 19

L'onglet Résultats de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes de l'organisation.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux normes d'accessibilité en 2025 à 2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada.

Résultats 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes.

Résultats obtenus

Soutenir la recherche constitue un élément essentiel de notre mandat. Dans le cadre de notre Programme de subventions et de contributions, Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité, nous finançons divers projets de recherche. Ces projets visent à guider l'élaboration de la prochaine génération de normes d'accessibilité dans les domaines de responsabilité fédéraux. Cette

recherche aide à guider nos normes. De plus, elle peut encourager d'autres organisations à adopter les normes que nous élaborons.

Au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous avons fait les activités suivantes :

- Maintenu et renforcé les relations avec les bénéficiaires de financement grâce à des contacts virtuels réguliers. Cela comprenait le suivi de l'avancement des projets et des produits livrables, en remplacement des visites sur place.
- Lancé un autre appel de financement pour des projets de recherche qui commenceront au cours de l'exercice 2026 à 2027. Nous avons sélectionné les projets qui répondaient le mieux aux éléments suivants du programme :
  - but;
  - objectifs;
  - critères d'évaluation.
- Poursuivi notre processus en 2 étapes pour notre appel au financement. À l'étape 1, nous avons invité des organisations de partout au Canada à soumettre une déclaration d'intérêt qui incluait :
  - une brève description de leur projet;
  - comment leur projet atteint les objectifs du programme;
  - le financement total requis pour leur projet.

  Nous avons évalué chaque soumission et déterminé quels projets répondaient le mieux au but et aux objectifs du programme. À l'étape 2, nous avons invité uniquement les organisations sélectionnées à présenter un dossier de demande complet aux fins de financement. Elles devaient soumettre :
  - une proposition détaillée;
  - un budget détaillé;
  - des documents d'appui.

  Cette approche réduit la charge administrative pour les demandeurs. Elle a aussi rendu le processus de demandes de financement plus efficaces et accessibles.

Nous avons reçu un nombre particulièrement élevé de déclarations d'intérêt de qualité. Nous avons signé des ententes de financement avec les demandeurs retenus à la deuxième étape. Nous avons invité certains demandeurs à soumettre une proposition détaillée à l'étape 2 qui sera étudiée en vue d'un financement en 2027 à 2028. Cette approche aide à garantir que nous sommes en mesure de financer des projets pertinents dans les années à venir.

- Examiné les rapports de recherche des projets réalisés entre avril 2021 et mars 2025.
- Partagé de l'information sur les projets de recherche financés dans la nouvelle base de données sur les projets de recherche financés (Centre d'expertise). Cela inclut des mises à jour sur les projets de recherches terminés, pouvoir faire la demande des rapports de recherches disponibles, ainsi qu'un outil pour mettre en valeur le nouveau contenu.
- Donné suite aux recommandations de notre première évaluation de programme. Cela nous permet de continuer à offrir un programme de qualité à nos bénéficiaires, tout en continuant de recueillir des données pertinentes pour produire des rapports pour les personnes vivant au Canada.

Résultats 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Résultats obtenus

L'un des éléments clés de notre mandat est de créer des normes d'accessibilité. Nous révisons aussi les normes actuelles. Le conseil d'administration détermine les domaines prioritaires pour les normes, en s'appuyant sur les commentaires :

- de notre personnel;
- des parties prenantes;
- du public.

Les normes décrivent comment les organisations peuvent identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Au cours de l'exercice 2025 à 2026, nous avons :

- publié 4 normes :

    - L’emploi (révision)
    - Logements prêts à l’accessibilité
    - Langage clair
    - Systèmes d’intelligence artificielle accessibles et équitables
- publié 4 guides techniques :
    - Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris les services à la clientèle
    - L’approvisionnement en biens accessibles
    - L’approvisionnement de services accessibles
    - Logements modulaires et préfabriqués prêts à l’accessibilité
- tenu des examens publics pour 3 projets de normes :
    - Évacuations d’urgence (sorties)
    - Orientation et la signalisation
    - Les garderies accessibles
- lancé le recrutement de 2 nouveaux comités techniques :
    - La communication équitable
    - Justice accessible : Cours et tribunaux fédéraux
- commencé l’élaboration de 25 nouvelles normes :
    - Les garderies accessibles
    - Petites maisons prêtes à l’accessibilité
    - Logements modulaires et préfabriqués prêts à l’accessibilité
    - Communautés accessibles
    - La communication équitable
    - Justice accessible : Cours et tribunaux fédéraux
    - Justice accessible : Capacité juridique
    - Approche commune au handicap
    - Règles pour l’accessibilité des outils d’édition (ATAG) 3.0
    - Systèmes d’intelligence artificielle générative et physique accessibles

et équitables

- Cybersécurité accessible
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les installations de transport en commun
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien pour les installations de transport en commun
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les aéroports
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien des aéroports
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les stations de métro
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien pour les stations de métro
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les stations d'autobus
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien pour les stations d'autobus
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les gares de voyageurs ferroviaires
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien pour les gares ferroviaires de voyageurs
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction pour les ports de traversier
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien pour les ports de traversier
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, conception et construction des ports pour navires de croisière
- Parcours de voyage accessible : Environnement bâti, utilisation et entretien des ports pour navires de croisière

- continué l'élaboration de 10 autres normes déjà en cours des années précédentes dans des domaines tels que :

    - l’environnement bâti;
    - les espaces extérieurs;
    - l’approvisionnement accessible.
- poursuivi la collaboration avec l’*International Code Council* (en anglais seulement) et le Groupe CSA sur des normes d’accessibilité élaborées conjointement :
    - L’acoustique dans l’environnement bâti
    - Véhicules automobiles pour le transport des personnes avec une limitation motrice
    - Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail

Nous avons également avancé dans d’autres domaines prioritaires et reporté des produits, au besoin, en fonction des priorités concurrentes. Cela comprend le report de la norme sur le Tourisme accessible et la création du comité technique pour élaborer la norme.

Ces efforts démontrent notre engagement à élaborer des normes inclusives et fondées sur des données probantes. Notre travail reflète les expériences vécues des personnes en situation de handicap et des groupes en quête d’équité.

Favoriser le changement par des approches réglementaires et non réglementaires

Notre organisation fait progresser l’accessibilité grâce à des approches réglementaires et non réglementaires. Nous recommandons des normes à la ministre pour examen en vue de leur adoption sous forme de règlements. Nous promouvons aussi leur utilisation au moyen :

- de politiques fédérales;
- de directives;
- de stratégies;
- de conseils;
- d’outils d’approvisionnement;
- d’autres instruments de mise en œuvre.

Cette approche influence déjà l'accessibilité à l'échelle du gouvernement fédéral. Par exemple :

- Les Exigences d'accessibilité pour les produits et services de TIC ont été intégrées par renvoi au *Règlement canadien sur l'accessibilité*. Cela s'est reflété dans les politiques, les directives et les ressources d'approvisionnement fédérales en matière d'accessibilité.
- La norme Emploi a guidé la Stratégie d'emploi pour les Canadiens en situation de handicap d'Emploi et Développement social Canada et son utilisation plus large dans la fonction publique fédérale a été recommandée.
- La norme Logements prêts à l'accessibilité a été recommandée pour soutenir de futures initiatives, de logement et de codes du bâtiment, y compris la prochaine version du Code national du bâtiment. Elle est aussi mentionnée dans le Catalogue de conception de logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- La norme Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables a été recommandée pour soutenir l'approche évolutive du gouvernement du Canada relative à l'IA, y compris les politiques, stratégies et instruments de gouvernance fédéraux en matière d'IA. En tant que l'une des premières normes de ce genre au monde, elle contribue aussi aux discussions internationales sur une IA accessible et équitable.
- Langage clair est mentionnée dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications et de l'image de marque du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Ces approches aident à traduire les normes d'accessibilité en outils pratiques qui aident les organisations à identifier, à éliminer et à prévenir les obstacles.

À Normes d'accessibilité Canada, les personnes en situation de handicap dirigent notre travail et y participent activement. Elles contribuent aussi à notre culture organisationnelle. Leur point de vue a un impact réel sur toutes les personnes vivant au Canada. Ensemble, nous bâtissons un Canada plus accessible et inclusif.

Résultats 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat.

Résultats obtenus

Nous avons renforcé nos partenariats et élargi notre portée pour promouvoir les normes d'accessibilité et favoriser un Canada plus inclusif. Nous avons :

- Élargi notre base de données sur les partenaires et les parties prenantes ainsi que la liste d'abonnements à l'infolettre. Celles-ci ont augmenté de 446 personnes et organisations au 3e trimestre et de 363 au 4e trimestre (lorsque nous avons commencé à compiler ces données).
- Partagé les pratiques exemplaires en matière de conception de milieux de travail accessibles via des visites de nos bureaux accessibles pour les :
    - ministères gouvernementaux;
    - organismes d'élaboration de normes;
    - partenaires et les parties prenantes nationales et internationales.

  Cela a contribué à accroître la sensibilisation et la compréhension de l'accessibilité dans l'environnement bâti.
- Contribué à des conférences, événements, tables rondes et comités partout au Canada pour :
    - recueillir les idées des partenaires;
    - favoriser la collaboration;
    - faire mieux connaître notre rôle dans l'avancement de l'accessibilité.
- Collaboré directement avec diverses communautés de personnes en situation de handicaps et industries afin d'approfondir notre compréhension et de promouvoir l'utilisation de nos normes et guides techniques. Ceci inclut des :
    - présentations à 15 conférences et événements nationaux;
    - rencontres avec 5 organisations nationales et régionales.
- Fait des présentations à 4 conférences et événements internationaux pour faire avancer le dialogue mondial sur l'accessibilité. Nous avons aussi organisé des rencontres avec 15 partenaires internationaux et parties prenantes pour renforcer l'échange d'information et la collaboration.
- Rencontré régulièrement des partenaires fédéraux qui ont des mandats en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Ceci inclut des rencontres

régulières avec les principaux partenaires fédéraux dans le domaine de l'accessibilité pour coordonner les efforts et collaborer à la mise en œuvre de la Loi. Ces rencontres portaient sur des normes et des guides techniques. Les 5 partenaires étaient :

    - la dirigeante principale de l'accessibilité;
    - le commissaire à l'accessibilité de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP);
    - le président-directeur général de l'OTC;
    - la présidente-directrice générale et le personnel du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
    - la directrice générale de la Direction du Canada accessible d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

- Rencontré 13 autres partenaires fédéraux pour fournir des recommandations sur l'utilisation de nos normes, guides techniques et exigences existantes.
- Maintenu la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Tenu 7 séances d'information technique multilatérales avec les provinces et territoires.
- Élargi la consultation des communautés autochtones, incluant les organisations autochtones de personnes en situation de handicap et les gouvernements territoriaux.

Ces efforts permettent de s'assurer que notre processus d'élaboration des normes est inclusif, collaboratif et qu'il tient compte des points de vue variés des personnes qui travaillent à bâtir un Canada sans obstacles.

Même si notre organisation n'a pas tenu de réunion publique annuelle comme prévu, nous sommes demeurés engagés envers la transparence et la participation du public tout au long de l'année. Nous avons partagé de l'information sur nos activités et offert aux partenaires et aux personnes intéressées des occasions concrètes de contribuer à l'élaboration des normes.

Résultats 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public.

Résultats obtenus

Nous avons poursuivi la mise en œuvre d'un plan de déploiement dynamique et stratégique pour faire connaître notre travail. Nous avons mis l'accent sur la

visibilité, la mobilisation et l'amélioration de la façon dont le public découvre nos ressources, y accède et participe à nos activités. Nous avons :

- Démontré une demande croissante pour nos publications et ressources sur l'accessibilité en atteignant des niveaux records de sensibilisation et de mobilisation du public en ce qui concerne :
    - les normes;
    - les guides techniques;
    - la recherche.

  Le trafic de notre site Web a augmenté de 78 % par rapport à l'année précédente. Au total, plus de 199 000 personnes ont visité notre site. Notre audience sur LinkedIn a aussi augmenté de 53 %, dépassant ainsi 10 400 personnes.
- Amélioré grandement l'accès à l'information sur l'accessibilité par :
    - le lancement de deux nouvelles bases de données publiques;
    - un nouveau portail en ligne sécurisé;
    - des outils d'examen public améliorés;
    - une nouvelle page Web sur les domaines prioritaires qui centralise les :
        - normes,
        - guides techniques,
        - ressources de recherche.
- Augmenté la participation publique à l'élaboration des normes grâce à de nouveaux outils de mobilisation numériques et des campagnes ciblées d'examen public. Plus de 350 personnes ont créé des comptes dans le portail et ont laissé plus de 700 commentaires lors du premier examen public utilisant la nouvelle plateforme. Ce niveau de participation dépasse la moyenne habituelle.
- Soutenu avec succès la publication et la promotion de normes importantes en matière d'accessibilité ainsi que de guides techniques, notamment des ressources portant sur :
    - le langage clair;
    - les systèmes d'intelligence artificielle;
    - le logement prêt à l'accessibilité;

- l’approvisionnement;
- la prestation de services accessibles;
- les garderies.

Cela a aidé les organisations à accéder gratuitement à des outils pratiques pour améliorer l’accessibilité.

- Adopté une approche plus axée sur le public pour les communications externes en appliquant :
  - un langage clair;
  - des pratiques linguistiques inclusives exemplaires;
  - des techniques de narration fondées sur des données.

  Les contenus présentant des exemples pratiques d’accessibilité, des situations réelles et des thèmes d’actualité liés à des campagnes nationales et internationales reconnues de sensibilisation à l’accessibilité ont généré une participation record. Ils ont aussi renforcé notre position en tant que source fiable d’information et d’expertise sur l’accessibilité.
- Amélioré l’accessibilité et l’inclusion en fournissant de l’information dans des formats accessibles, incluant :
  - un langage clair et inclusif;
  - *American Sign Language* (ASL);
  - la Langue des signes québécoise (LSQ).

  Grâce à ces mesures, des publics diversifiés ont eu accès aux ressources sur l’accessibilité et les ont comprises plus facilement.
- Renforcé notre position de leader en matière d’accessibilité à l’échelle nationale et internationale grâce à des partenariats de communication stratégiques et à la coordination avec d’autres organisations. Des initiatives conjointes, des communications ciblées et des campagnes collaboratives ont permis d’élargir la portée des normes et des pratiques exemplaires en matière d’accessibilité auprès de nouveaux publics au Canada et à l’international. Ces efforts comprennent :
  - la mise en œuvre de plus de 25 campagnes coordonnées de communication, de médias sociaux et de publicité;
  - la publication de 28 bulletins d’information pour les partenaires et les parties prenantes;

    - la collaboration avec des partenaires médiatiques, d'autres ordres de gouvernement et des organisations de personnes en situation de handicap.

- Publié de l'information sur les projets de recherche financés au moyen de la nouvelle base de données sur les projets de recherche financés (Centre d'expertise). Cette base de données comprend des mises à jour sur les recherches terminées, la possibilité de demander les rapports de recherche terminés, ainsi qu'un outil permettant de mettre en valeur le nouveau contenu.
- Ajouté de nouvelles directives en ligne pour les bénéficiaires du Programme de financement de subventions et de contributions. Ces directives améliorent l'accessibilité, clarifient les exigences du programme et permettent aux bénéficiaires de réaliser plus facilement leurs livrables.

Principaux risques

Normes d'accessibilité Canada a réalisé d'importants progrès pour établir une base solide et inclusive pour son travail. Cependant, il existe encore certains défis particuliers qui pourraient devoir être atténués. Les principaux risques identifiés se trouvent ci-dessous, avec des stratégies pour les gérer efficacement.

Dédoublement des activités de consultation pouvant entraîner une fatigue chez les intervenants.

Nous avons pris des mesures pour atténuer ce risque. Nous avons dirigé une consultation pour notre Plan d'accessibilité 2026 à 2028 qui ciblait les personnes qui collaborent déjà avec nous, notamment les :

- membres du personnel;
- membres du conseil d'administration;
- membres des comités techniques;
- bénéficiaires de subventions et de contributions.

De plus, un membre de notre conseil d'administration a dirigé trois séances d'examen public avec des parties prenantes dans le cadre d'un forum : le Réseau canadien sur l'accessibilité — Communauté de pratique sur les politiques.

Nous avons rencontré régulièrement nos partenaires qui ont des mandats en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* pour coordonner les activités de sensibilisation. Cette collaboration comprenait des présentations conjointes et des

réunions pour trouver des gains d'efficacité.

Incapacité à fournir des services, des produits et des renseignements accessibles au public.

Pour réduire ce risque, nous avons continué de prioriser l'accessibilité dans :

- la conception et la prestation de nos services;
- les produits;
- les communications.

Nous avons appliqué les exigences d'accessibilité et les pratiques exemplaires :

- à l'information publique;
- aux publications;
- au contenu numérique;
- aux activités de mobilisation.

Nous avons recueilli des commentaires de personnes en situation de handicap ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes afin d'identifier et d'éliminer les obstacles potentiels. Par ailleurs, nous avons fourni aux membres du personnel des outils, des conseils et de la formation pour soutenir la prestation de produits et de services accessibles.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 5 : Aperçu des ressources requises pour les normes d'accessibilité

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	15 881 429 $	15 560 221 $
Équivalents temps plein	45	44

L'onglet Finances de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'organisation.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Normes d'accessibilité Canada demeure déterminée à appliquer une approche ACS Plus et intersectionnelle dans l'ensemble de ses programmes, politiques et activités. Nous reconnaissons que les personnes en situation de handicap ont des expériences et des identités diverses. Pour en tenir compte, notre organisation favorise la diversité et la sensibilisation à l'intersectionnalité parmi ses dirigeants, ses comités techniques et son personnel. L'objectif de refléter les besoins et expériences du large éventail de personnes vivant avec un handicap guide le travail du conseil d'administration et des comités techniques.

Cette approche s'inscrit dans notre responsabilité essentielle. Dans l'élaboration des normes, des comités techniques sont intentionnellement mis sur pied de manière à inclure des personnes en situation de handicap et des personnes représentant des groupes en quête d'équité. Cela garantit que les expériences vécues et les perspectives diverses influencent l'élaboration des normes d'accessibilité. La majorité des membres du conseil d'administration sont des personnes en situation de handicap. Plus de 50 % des membres de nos comités techniques s'identifient comme des personnes en situation de handicap et plus de 80 % disent appartenir à au moins un groupe en quête d'équité. Ces groupes comprennent les :

- femmes;
- minorités visibles;
- peuples autochtones;
- membres de la communauté 2ELGBTQI+.

Cette représentation contribue à faire en sorte que les normes reflètent la diversité des réalités et des besoins de toutes les personnes vivant au Canada.

Notre Programme de subventions et de contributions continue d'exiger que les bénéficiaires tiennent compte de l'intersectionnalité dans la conception et la réalisation de leurs projets de recherche et qu'ils fassent appel à des personnes en situation de handicap tout au long de leurs travaux. 60 % des personnes qui participent à des projets de recherche s'identifient comme des personnes en situation de handicap et plus de 80 % disent faire partie d'un groupe en quête d'équité. Cela soutient la création de données probantes qui reflètent les

expériences de populations diverses et contribue à orienter les normes d’accessibilité futures.

Au cours de l’exercice 2025 à 2026, nous avons aussi renforcé l’intégration de l’ACS Plus dans le programme Sensibilisation et application des connaissances. Il s’agissait de mettre au point une stratégie pour l’ACS Plus et de concevoir un cadre opérationnel pour soutenir les mesures et rapports futurs. Les activités de communication et de sensibilisation comprenaient :

- un langage inclusif;
- les principes du langage clair;
- des représentations visuelles diverses;
- une perspective intersectionnelle.

Ces éléments ont été intégrés dans les :

- communications et les campagnes sur les réseaux sociaux;
- messages;
- infolettres;
- consultations;
- activités de mobilisation des partenaires et des parties prenantes.

Notre organisation a élargi l’accès à l’information avec :

- de nouveaux outils numériques accessibles;
- un nouveau formulaire de rétroaction sur les examens publics;
- des produits de communication ciblés.

Nous avons recueilli des perspectives diverses sur les obstacles et les solutions à l’accessibilité en consultant les :

- organisations de personnes en situation de handicap;
- organismes consultatifs sur l’accessibilité;
- employeurs;
- chercheurs;
- gouvernements;
- partenaires internationaux.

Pour renforcer les analyses et rapports futurs, notre organisation a commencé à recueillir des renseignements démographiques sur une base volontaire pendant les consultations liées à notre Plan d'accessibilité 2026 à 2028. Ce travail aidera à établir des renseignements de base et à soutenir l'intégration continue des considérations de l'ACS Plus dans :

- la prise de décision organisationnelle;
- les activités de sensibilisation;
- les initiatives d'accessibilité.

Intelligence artificielle

Au cours de l'exercice 2025 à 2026, Normes d'accessibilité Canada a fait avancer la préparation organisationnelle en vue de l'adoption responsable de l'IA. Nous avons :

- Installé Microsoft Copilot pour l'ensemble du personnel, ce qui leur a donné accès à un outil d'IA approuvé pour soutenir la productivité et l'efficacité.
- Conçu et offert des présentations et des ateliers internes sur les outils d'IA, les directives du gouvernement du Canada et les pratiques exemplaires. Ces activités ont aidé le personnel à mieux comprendre l'IA et à l'utiliser de façon sécuritaire et efficace.
- Sensibilisé les membres du personnel aux considérations liées à la gouvernance, à la protection des renseignements personnels, à la sécurité et à la gestion de l'information liées à l'adoption de l'IA. Cela a permis d'établir une base solide pour de futures initiatives faisant appel à l'IA afin de soutenir notre mandat.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité :

Élaboration des normes

Ce programme, qui comprend l'élaboration de normes et les activités de financement de la recherche, soutient les éléments suivants :

- L'élaboration de normes au sein de comités techniques.
- La gestion du financement de projets de recherche. Ces projets visent à identifier et à éliminer les obstacles actuels à l'accessibilité et à prévenir de nouveaux obstacles.

- Le maintien de notre accréditation en tant qu'organisme d'élaboration de normes.
- La collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le soutien de leur participation.

Sensibilisation et application des connaissances

Ce programme :

- Sensibilise les personnes vivant au Canada et les parties prenantes aux normes d'accessibilité, à la recherche et aux ressources liées à l'accessibilité.
- Mobilise les :
    - personnes en situation de handicap;
    - organisations;
    - gouvernements;
    - employeurs;
    - autres partenaires.

  Ceci permet de partager des connaissances, des conseils et des pratiques exemplaires pour éliminer les obstacles à l'accessibilité et améliorer l'accessibilité pour tout le monde.
- Soutient les consultations liées à l'accessibilité et les examens publics des projets de normes qui guident l'élaboration des normes d'accessibilité.
- Favorise l'application de :
    - normes d'accessibilité;
    - résultats de recherche;
    - pratiques exemplaires.

  Cela se fait avec des activités de sensibilisation, des conférences, des événements et la mobilisation des partenaires.

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour Normes d'accessibilité Canada se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section :

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marché attribué à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communications;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par l'organisation pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Acquisitions

Nous avons continué d'aligner nos pratiques d'approvisionnement sur les politiques, les directives et les lignes directrices du gouvernement du Canada. Nous avons mené nos activités d'approvisionnement de façon à assurer une

bonne gestion des ressources, la transparence, l’équité et le meilleur rapport qualité-prix.

Communications

Nous avons renforcé les communications dans l’ensemble de l’organisation en offrant des conseils stratégiques, du soutien à la planification et à la révision des produits de communication. Nous avons appuyé les équipes dans l’élaboration et la promotion de normes, de guides techniques, d’examens publics, d’occasions de financement et d’autres initiatives clés. Nous avons révisé les produits de communication afin qu’ils soient clairs, cohérents, accessibles et alignés sur nos priorités. Nous avons appuyé les communications internes en produisant l’infolettre mensuelle sur l’accessibilité et en maintenant des outils et des gabarits de communication accessibles. Nous avons aussi offert des formations et des conseils sur le langage clair, l’accessibilité et les nouvelles pratiques de communication. Ceci inclut une formation en langage clair pour le conseil d’administration et une formation en IA pour le personnel.

Nous avons amélioré la gouvernance des communications, la planification et les mesures de rendement en améliorant les outils de production de rapports, les processus d’évaluation et les pratiques analytiques. Nous avons aussi élaboré une stratégie pour la mésinformation et la désinformation pour nous préparer face aux risques liés aux communications et pour soutenir une intervention coordonnée.

Nous avons soutenu la transformation numérique en élaborant de nouveaux outils de mobilisation et de production de rapports. Ceci inclut, un tableau de bord en ligne pour les examens publics, un portail utilisateur sécurisé et un nouveau formulaire de rétroaction pour les examens publics. Nous avons aussi mis à jour le contenu Web et amélioré les fonctions du site pour faciliter l’accès aux normes, aux guides techniques et à d’autres ressources clés. Ces améliorations favorisent la prise de décisions fondées sur des données probantes, l’amélioration continue et une mobilisation plus efficace des personnes en situation de handicap.

Ressources humaines

L’organisation s’est affirmée comme une référence en matière de diversité, d’inclusion et d’accessibilité tout au long de l’exercice 2025 à 2026. Nous avons intégré les priorités des agences centrales en matière d’équité, d’inclusion et d’accessibilité dans nos programmes et politiques de ressources humaines. De plus, l’implantation du passeport numérique sur l’accessibilité a contribué à réduire les obstacles et favorisé un environnement de travail plus inclusif pour le personnel. La création d’un nouveau comité d’équité, de diversité et d’inclusion a marqué notre volonté continue de promouvoir un milieu de travail inclusif et sain.

Cela renforce notre leadership dans ces domaines essentiels. Enfin, la mise en œuvre de notre norme d'emploi au sein de notre organisation nous a positionnés comme un chef de file en matière d'accessibilité au sein de la fonction publique fédérale.

Nous nous sommes engagés à offrir des occasions de perfectionnement professionnel aux membres du personnel tout en reconnaissant leurs contributions. Nous avons aussi offert du soutien pour favoriser la santé mentale et l'engagement du personnel. Le lancement d'un nouveau programme de reconnaissance, accompagné d'une cérémonie annuelle de remise de prix, a mis en lumière le travail exceptionnel de nos équipes. Nous avons lancé un plan d'action sur la santé mentale et l'engagement. Plusieurs activités, telles que la journée de l'engagement et la santé mentale, ont favorisé la croissance et un sentiment d'appartenance parmi tout le personnel. Ces efforts démontrent notre leadership et notre engagement à l'égard du bien-être et de la valeur de chaque membre de notre équipe.

Technologie de l'information et gestion de l'information

Nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion de nos outils numériques pour l'ensemble du personnel, en particulier les personnes en situation de handicap. Pour ce faire, nous avons élargi l'accès à des outils de travail accessibles. Nous avons aussi consulté les membres du personnel pour cerner les améliorations à apporter aux technologies d'assistance. De plus, nous avons revu nos pratiques sur le partage de fichiers pour mieux soutenir la collaboration. Ce travail a préparé le terrain pour des améliorations futures, dont la migration vers SharePoint Online au cours de l'exercice 2025 à 2026. Nous avons aussi offert à l'ensemble du personnel un meilleur accès aux programmes d'IA. Par ailleurs, nous avons continué de travailler sur les priorités gouvernementales en matière d'IA. Ces efforts soutiennent notre objectif de créer un milieu de travail numérique plus inclusif et efficace.

Bien immobilier

Nous avons maintenu une communication continue avec nos partenaires. Nous avons aussi recueilli des commentaires des membres du personnel pour intégrer les principes de conception universelle (en anglais seulement) dans notre espace de travail. Cette collaboration continue d'améliorer l'expérience des membres du personnel. Elle a aussi confirmé notre rôle de leader en accessibilité, tout en respectant les normes du gouvernement fédéral. Nous avons aussi fait progresser la durabilité en installant des équipements automatisés qui réduisent la consommation d'eau et d'énergie.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 6 : Ressources requises pour les services internes en 2025 à 2026

Ressources	Prévus	Réelles
Dépenses	5 725 796 $	5 750 279 $
Équivalents temps plein	18	17

L'onglet Finances de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes de l'organisation.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 7, Normes d'accessibilité Canada a attribué 9,64 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 7 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025 à 2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	98 562 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	4 210 699 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	3 188 179 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B − C) × 100]	9,64 %

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025 à 2026

Remarques

Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $.

En raison de la nature particulière des activités de Normes d'accessibilité Canada, le nombre de fournisseurs pouvant répondre à la majorité des besoins de l'organisation est limité. L'équipe responsable de l'approvisionnement déploie des efforts soutenus pour identifier des fournisseurs autochtones dans tous les domaines afin d'atteindre le seuil requis.

- Aux fins de la cible minimale de 5 %, les données présentées dans ce tableau reposent sur la définition d'une entreprise autochtone établie par Services aux Autochtones Canada, comme étant soit une:
  - entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal
  - entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones
  - entreprise qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne

Normes d'accessibilité Canada a dépassé sa cible minimale de 5 % en atteignant un résultat de 9,64 %, soit presque le double de la cible établie.

Le processus d'élaboration des normes comprend la réalisation d'analyses environnementales et de recherches. Celles-ci aident les comités techniques à

cerner les obstacles à l'accessibilité auxquels font face les personnes vivant au Canada. Les contrats de recherche exigent le respect de critères précis et la présence d'une expertise spécifique dans la préparation de cette documentation. Cela inclut une expérience approfondie dans le domaine examiné ainsi qu'une expérience vécue ou une collaboration avec des personnes en situation de handicap.

Malgré de nombreuses demandes de propositions et d'autres activités de sensibilisation, nous avons reçu un nombre limité de soumissions, et aucune ne provenait d'entreprises autochtones. Cette information a mené à la conclusion que ces services sont très spécialisés et que le nombre de fournisseurs offrant cette expertise au Canada est restreint. Nous allons continuer d'offrir la possibilité à toutes les entreprises de soumettre des offres.

Cette exception est examinée régulièrement et pourra évoluer si la disponibilité de ces services sur le marché augmente.

Pour tous les autres achats, notre organisation continue de mettre l'accent sur la collaboration avec des entreprises autochtones lorsque celles-ci sont en mesure de fournir les biens ou services requis. Cet engagement se reflète dans le fait que 9,64 % de la valeur total des contrats ont été attribués à des entreprises autochtones.

Dans son plan ministériel 2026 à 2027, l'organisation prévoyait attribuer au moins 5 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones d'ici la fin de l'exercice 2025 à 2026.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section :

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 8 présente les dépenses engagées par Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 derniers exercices pour sa responsabilité essentielle et ses services internes.

Table 8 : Dépenses réelles au cours des 3 derniers exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Responsabilité essentielle et services internes	Budget principal des dépenses 2025 à 2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025 à 2026	Dépenses réelles de 3 exercices (autorisations utilisées)
Normes d'accessibilité	15 600 952	15 737 221	• 2023 à 2024 : 16 552 026 • 2024 à 2025 : 15 810 321 • 2025 à 2026 : 17 201 200
Services internes	5 693 557	6 086 781	• 2023 à 2024 : 5 037 179 • 2024 à 2025 : 5 568 774 • 2025 à 2026 : 4 109 300
Total	**21 294 509**	**21 824 002**	• **2023 à 2024 : 21 589 205** • **2024 à 2025 : 21 379 095** • **2025 à 2026 : 21 310 500**

Analyse des dépenses des 3 derniers exercices

Les dépenses liées à notre responsabilité essentielle en matière de normes d'accessibilité ont atteint un niveau stable. Nous n'avons observé aucun écart important par rapport à l'exercice précédent. Cela indique que l'organisation a terminé sa phase de mise en place initiale et fonctionne maintenant dans un cadre opérationnel stable. Nous avons utilisé nos ressources de façon efficace et stratégique pour appuyer la réalisation de notre mandat.

L'onglet Finances de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices

Le tableau 9 présente les dépenses prévues de Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 9 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026 à 2027	Dépenses prévues 2027 à 2028	Dépenses prévues 2028 à 2029
Normes d'accessibilité	15 641 161	15 641 161	15 641 161
Services internes	5 725 796	5 725 796	5 725 796
Total	**21 366 957**	**21 366 957**	**21 366 957**

Analyse de dépenses prévus au cours des 3 prochains exercices

La répartition des dépenses de Normes d'accessibilité Canada correspond à celle présentée dans le Plan ministériel. Comme l'organisation a atteint un niveau d'activité stable, nous apporterons des ajustements aux prochains rapports afin de mieux refléter les besoins opérationnels.

L'onglet Finances de la page Infographie pour Normes d'accessibilité Canada dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif de l'organisation pour sa responsabilité essentielle et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices (en dollars)

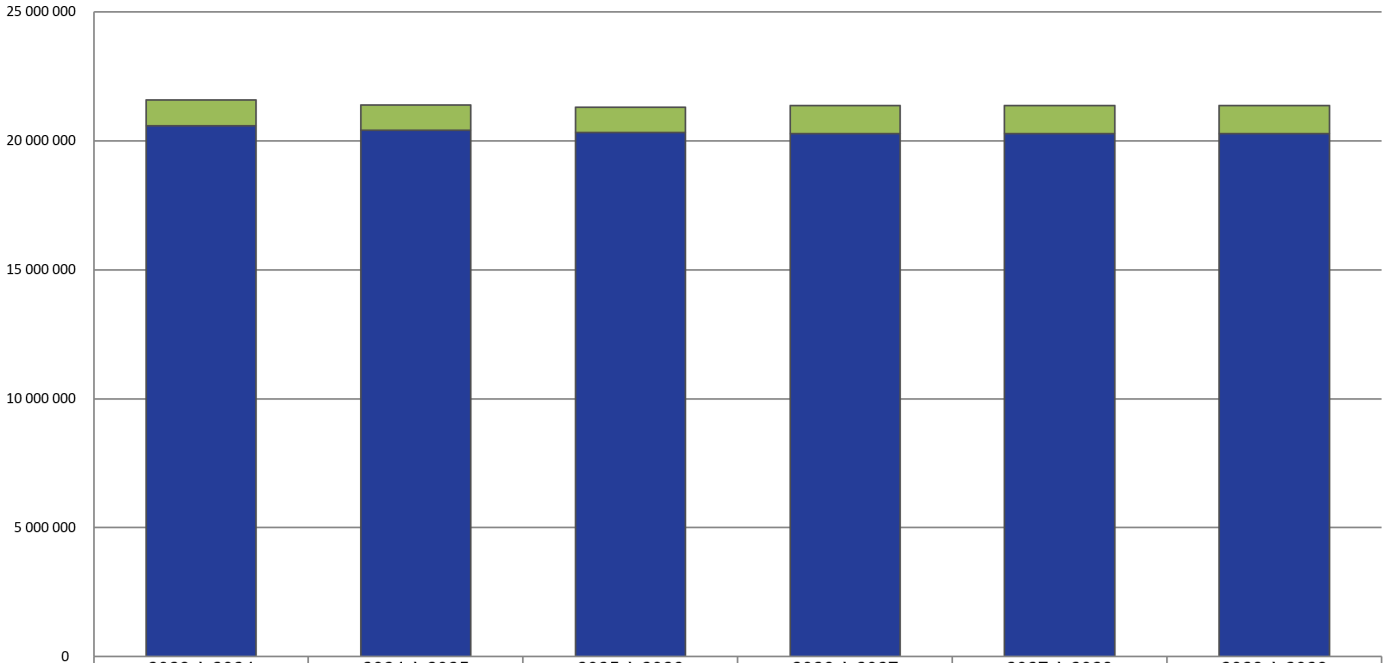

	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027	2027 à 2028	2028 à 2029
Postes législatifs	1 017 009	971 978	981 079	1 080 137	1 080 137	1 080 137
Crédits votés	20 572 196	20 407 117	20 329 421	20 286 820	20 286 820	20 286 820
Total	21 589 205	21 379 095	21 310 500	21 366 957	21 366 957	21 366 957

Le tableau 10 résume le financement approuvé, voté et législatif, de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Table 10 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices (en dollars)

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023 à 2024	1 017 009	20 572 196	21 589 205
2024 à 2025	971 978	20 407 117	21 379 095
2025 à 2026	981 079	20 329 421	21 310 500
2026 à 2027	1 080 137	20 286 820	21 366 957
2027 à 2028	1 080 137	20 286 820	21 366 957
2028 à 2029	1 080 137	20 286 820	21 366 957

Analyse du financement législatif et voté pour une période de 6 exercices

Au cours des 3 dernières années, Normes d'accessibilité Canada a renforcé sa

capacité organisationnelle. Les effectifs étant maintenant stabilisés, l'organisme continue d'améliorer ses politiques internes, ses procédures et la prestation de ses services. Cela comprend le rapatriement à l'interne de certaines fonctions. Notre organisation fonctionne désormais de façon stable et continuera à réaliser son mandat grâce à des activités bien établies.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Normes d'accessibilité Canada.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (non audités) de Normes d'accessibilité Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Tableau 11 résume les charges et les revenus pour 2025 à 2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 11 : État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025 à 2026	Résultats prévus 2025 à 2026	Différence (résultats réels mois résultats prévus)
Total des charges	22 213 209	22 691 884	(478 675)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	22 213 209	22 691 884	(478 675)

Analyse des charges et des revenus pour 2025 à 2026

Normes d'accessibilité Canada a obtenu des résultats se situant à moins de 2 % des projections présentées dans son état des résultats prospectif.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025 à 2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025 à 2026 de Normes d'accessibilité Canada.

Le tableau 12 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 12 : État condensé des résultats (non audité) pour 2024 à 2025 et 2025 à 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025 à 2026	Résultats réels 2024 à 2025	Différence (2025 à 2026 moins 2024 à 2025)
Total des charges	22 213 209	22 118 917	94 292
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	22 213 209	22 118 917	94 292

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024 à 2025 et 2025 à 2026

Cette légère augmentation des dépenses d'une année à l'autre s'explique par l'amélioration des procédures internes. Cela a permis une meilleure planification budgétaire et, par conséquent, une utilisation plus efficace des fonds alloués.

Le tableau 13 fournit un résumé des montants que l'organisation doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 13 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025 à 2026)	Exercice précédent (2024 à 2025)	Différence (2025 à 2026 moins 2024 à 2025)
Total des passifs nets	2 590 403	3 506 892	(916 489)
Total des actifs financiers nets	2 246 085	3 023 133	(777 048)
Dette nette de l'organisation	344 318	483 759	(139 441)
Total des actifs non financiers	1 444 968	1 860 120	(415 152)
Situation financière nette de l'organisation	1 100 650	1 376 361	(275 711)

Analyse du passif et de l'actif de l'organisation depuis le dernier exercice

Les passifs nets totaux ont diminué principalement parce que nous avions comptabilisé d'importantes factures de fin d'exercice au cours de l'exercice précédent. Les actifs financiers nets ont également diminué parce que le montant à recevoir du Trésor était moins élevé à la fin de l'exercice. Les actifs non financiers ont diminué à mesure que nous avons continué d'amortir nos immobilisations corporelles.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Le tableau 14 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de Normes d’accessibilité Canada pour les 3 exercices précédents.

Tableau 14 : Ressources humaines réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes au cours des 3 exercices précédents

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023 à 2024	Équivalents temps plein réels en 2024 à 2025	Équivalents temps plein réels en 2025 à 2026
Normes d’accessibilité	39	39	44
Services internes	24	23	17
Total	**63**	**62**	**61**

Analyse des ressources humaines des 3 derniers exercices

Au cours de l’exercice financier 2025 à 2026, Normes d’accessibilité Canada a maintenu ses effectifs aux niveaux prévus, ce qui a contribué à la stabilité de ses activités et à la réalisation de son mandat.

Le tableau 15 présente les équivalents temps plein prévus pour la responsabilité essentielle et les services internes de Normes d’accessibilité Canada au cours des 3 prochains exercices. Les ressources humaines pour l’exercice en cours sont prévues en fonction des données de l’exercice à ce jour.

Tableau 15 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes pour les 3 prochains exercices

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026 à 2027	Équivalents temps plein prévus en 2027 à 2028	Équivalents temps plein prévus en 2028 à 2029
Normes d’accessibilité	45	45	45
Services internes	18	18	18
Total	**63**	**63**	**63**

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochains exercices

Les effectifs devraient demeurer stables au cours des 3 prochains exercices financiers. Aucune augmentation majeure n’est prévue pendant cette période.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Normes d'accessibilité Canada :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles

Administrateur général : M. Dino Zuppa, président-directeur général

Président du conseil d'administration : M. Paul Walsh, président du conseil d'administration

Portefeuille ministériel : Ministère de l'Emploi et des Familles

Instrument habilitant : *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Année de constitution ou de création : 2019

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :
Normes d'accessibilité Canada

320 boulevard Saint-Joseph, bureau 246
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8

Téléphone : 1-833-854-7628

Service de relais vidéo (SRV) : 1-833-854-7628

Adresse courriel : info.accessibility.standards-normes.accessibilite.info@canada.gc.ca

Site Web : https://accessibilite.canada.ca/

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital ; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers ; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.